



Montreuil le 30 septembre 2026

Déclaration liminaire

Formation spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail – DT PJJ Seine-Saint-Denis

Monsieur le Président,

Avant toute chose, la **CGT PJJ 93** souhaite avoir une pensée pour les deux mineurs qui se sont suicidés dans les établissements pénitentiaires pour mineurs de Lavour et de La Valentine, à Marseille.

Nous pensons à leurs familles, à leurs proches et aux collègues confrontés à ces drames.

Ces décès interrogent une nouvelle fois les conséquences de l'enfermement des enfants et les conditions dans lesquelles les professionnels exercent leurs missions.

Le Code de justice pénale des mineurs devait faire reculer l'incarcération. Pourtant, celle-ci reste à un niveau particulièrement élevé. La **CGT PJJ** avait alerté sur les conséquences de cette politique : aujourd'hui, les logiques sécuritaires pèsent lourdement sur les jeunes comme sur les professionnels.

En Seine-Saint-Denis, les agents subissent quotidiennement les conséquences du CJPM : augmentation de la charge de travail, multiplication des audiences, des écrits, des déplacements et des amplitudes horaires.

À cela s'ajoute, depuis le 1er septembre, la transformation des hébergements en UJPE, mise en œuvre dans des délais très contraints et sans réelle concertation avec les équipes et les organisations syndicales.

Cette accumulation de réformes et de réorganisations interroge directement la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels.

Aujourd'hui à l'ordre du jour sont présentés :Seize DUERP et quatre plans d'action nous ont été transmis.

Des DUERP qui ne sont pas à la hauteur des enjeux et dont la grande majorité n'ont pas intégré les différents épisodes de canicule... Pourtant celles-ci ont des conséquences sur les conditions de travaux des personnels de la PJJ 93 !

Pour la CGT PJJ, la prévention ne peut pas reposer sur la capacité d'adaptation des agents, le télétravail ou la seule mise en place de groupes d'analyse de la pratique.

Lorsque les risques sont liés à l'organisation et à la charge de travail, c'est bien l'organisation du travail qui doit être questionnée et adaptée.

Nous constatons également que plusieurs risques graves identifiés dans les DUERP ne font pas encore l'objet de réponses suffisamment concrètes, notamment en matière de sécurité incendie, de conditions matérielles de travail et de prévention des violences.

Enfin, les plans d'action présentés ne permettent pas toujours d'identifier clairement les échéances, les moyens financiers ou les responsabilités.

Pour la **CGT PJJ 93**, un DUERP ne doit pas être un simple document administratif. Il doit être un véritable outil de prévention et de protection des agents et doit permettre l'élaboration d'un PAPRI Pact !

Face à ces constats, **la CGTPJJ 93** exige :

- **Un véritable programme annuel de prévention, avec pour chaque risque important une échéance, un budget et un responsable identifiés.**
- **Un calendrier précis des travaux et mesures de prévention concernant les situations présentant les risques les plus importants.**
- **Des visites de la formation spécialisée dans les unités prioritaires, ainsi qu'une enquête et un arbre des causes après chaque accident grave ou incident de violence, avec actualisation du DUERP systématiquement.**
- **La consultation préalable de la formation spécialisée pour tout projet de déménagement, de réorganisation ou d'évolution importante des conditions de travail, notamment concernant les UJPE et la re sectorisation envisagée du STEM O du Raincy en urgence.**
- **Enfin, des effectifs suffisants pour permettre aux agents d'exercer leurs missions dans des conditions de sécurité satisfaisantes, notamment dans les UJPE, afin qu'aucun agent ne soit placé en situation de travail isolé ou sans possibilité de doublure.**

La **CGT PJJ** n'attend pas de nouvelles déclarations d'intention, nous demandons des actes, des moyens et un calendrier.

La santé, la sécurité et les conditions de travail des agents ne peuvent pas être une variable d'ajustement des réorganisations successives.

Les personnels de la PJJ en Seine-Saint-Denis, comme les jeunes qui leur sont confiés, ont besoin d'une institution qui protège et qui donne les moyens d'exercer correctement les missions de service public.

Les élu.e.s CSA FSSST CGTPJJ 93